

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Election des conseillers
communaux à Fourqueux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 12 juin 2020
par voie d'affichages
~~notifiés~~
transmis en sous-préfecture
le 12 juin 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juin 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUASSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200611-20-B-04-DE
Date de télétransmission : 12/06/2020
Date de réception préfecture : 12/06/2020

N° DE DOSSIER : 20 B 04

OBJET : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX A FOURQUEUX

RAPPORTEUR : Monsieur LEVEL

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal ayant fixé le nombre de conseillers communaux au conseil communal de Fourqueux à 6 membres, il convient de procéder à l'élection de ces derniers parmi les membres du conseil municipal de Commune nouvelle conformément aux dispositions de l'article L. 2113-12 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil communal étant composé du maire délégué et de conseillers communaux, le maire délégué de la commune déléguée de Fourqueux ayant été élu lors de la séance d'installation du conseil municipal du 25 mai dernier, il revient aux conseillers municipaux de désigner 5 membres.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les élus résidents sur le territoire de la commune déléguée Fourqueux.

Sont présentés au suffrage en complément de Monsieur Daniel LEVEL, maire délégué de Fourqueux :

- Madame Élisabeth GUYARD
- Monsieur Mark VENUS
- Madame Nathalie LESUEUR
- Madame Anne de JACQUELOT
- Monsieur Sébastien ALLAIRE

L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, cette nomination se fait au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

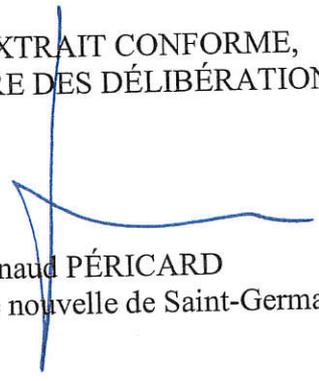
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ votant contre, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD s'abstenant,

DESIGNE Madame Élisabeth GUYARD - Monsieur Mark VENUS - Madame Nathalie LESUEUR - Madame Anne de JACQUELOT - Monsieur Sébastien ALLAIRE conseillers communaux de Fourqueux,

PRECISE que Monsieur Daniel LEVEL est conseiller communal de Fourqueux en qualité de maire délégué de la commune déléguée.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye